



## Traité Erouvin

### Michna 5 - Chapitre 10

לא יעמד אדם ברשות היחיד, וישתין ברשות הרבים, ברשות הרבים, וישתין ברשות היחיד. וכן לא ירק. רבי יהודה אומר: אף משתלש רוקו בפיו, לא יהלך ארבע אמות עד שירק.

Un homme qui se tient dans un « Domaine Privé » n'a pas le droit d'uriner dans un « Domaine Public » [attendant] ni, lorsqu'il se tient dans un « Domaine Public », d'uriner dans un « Domaine Privé » [attendant].

De même [dans ces mêmes configurations] il lui est interdit de cracher.

Rabbi Yehoudah dit : de même, lorsque son crachat est [déjà] détaché dans sa bouche, il lui est interdit de se déplacer sur une distance de 4 coudées [dans un « Domaine Public »] tant qu'il ne l'a pas expulsé.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)